# ACCUEIL D'UNE VICTIME DE VIOLENCES SEXUELLES.

#### 1. Définition.

Les violences sexuelles sont des actes sexuels imposés par la violence physique, la contrainte ou toutes formes d'intimidation: menaces, chantage émotionnel, abus de pouvoir ou de confiance, usage d'armes ou dans des de situations lors desquelles la personne n'était pas en pleine capacité de consentement (mineures, infirmes etc...)

## 2. Prise en charge en cas de viol

Le premier entretien doit être fait dans de bonnes conditions avec beaucoup de tact, de précautions et de bienveillance, en expliquant à l'avance tous les examens qui seront nécessaires (pour les enfants, démonstration sur une poupée). Les mineurs doivent être accompagnés par un parent ou un tuteur.

#### A l'interrogatoire :

• noter les faits, les doléances (conseiller à la victime de les écrire +++) si possible, si non reprendre les termes et expressions exacts de la victime.

### Examen physique:

- examen de tout le corps à la recherche de plaies, contusions, érosions, brûlures, ecchymoses, hématomes, fractures ;
- examen détaillé des organes génitaux, du périnée, de l'anus, de la bouche

# **Examens paraclinique**

- prélèvement vaginaux, vulvaires, anaux et buccaux à la recherche de spermatozoïdes
- test de grossesse pour celles qui sont en âge de procréer
- bilan sérologique VIH, VDRL, TPHA, hépatite B : Ag Hbs, Ac anti-HBc, Chlamydia, avec une convocation pour les refaire après 3 mois

#### Les traitements à administrer

Si femme en âge de procréer :

- 1. Faire le test de grossesse :
- Si positif, laisser la grossesse évoluer
- Si négatif, donner une contraception d'urgence :
- ☑ Levonorgestrel (Postinor) 0,75mg, 2cp: 1 comprimé toutes les 12 heures ou Levonorgestrel (Postinor) 1,5 mg en prise unique (premier choix)
- Microgynon 30 (COC) 4 comprimés tout de suite, puis 4 comprimés 12 heures plus tard (deuxième choix)
- ② Microlut (COP faiblement dosé) 25 comprimés tout de suite et 25 comprimés 12 heures plus tard (troisième choix).
- ② DIU (quatrième choix) ; si la femme se présente 3 à 7 jours après l'incident de viol, le DIU est la seule méthode à utiliser.

Faire le test de grossesse après 4 semaines

### Prophylaxie des IST :

2 Azithromycine 1 gramme + Céfixime 400mg + Métronidazole 2g en une prise

② Ou Doxycycline 100 mg x 2/j ou 200 mg une prise/j pendant 7 jours + Benzathine pénicilline 2,4 M UI en dose unique, une demie dose dans chaque fesse+ Ceftriaxone 250 mg en IM dose unique + Métronidazole 2 g (deuxième choix)

# Prophylaxie du tétanos

Prophylaxie du tétanos chez un sujet non vacciné, Td1 (première dose au premier contact), Td2 après 1 mois, Td3 après 6 mois, Td 4 après une année et Td 5 après 1 à 3 ans. Si le sujet est vacciné et que le dernier vaccin date de plus de 10 ans, faire un rappel

### Prévention contre l'hépatite B :

Vaccination contre l'hépatite B (Engerix B): M0 (dans les 2 4 h), M1, M2 et M12.

Donner une immunisation passive par immunoglobulines si disponibles.

### Prophylaxie contre le VIH:

La PPE étant une urgence, elle doit être débutée le plus tôt possible au mieux dans les premières minutes et dans tous les cas avant 48H. La durée de la prophylaxie est de quatre semaines ; Schéma recommandé est :

- √ TDF/3TC /DTG à partir de 10 ans, 1 comprimé par jour
- √ ABC/ 3TC +DTG entre 6ans et 10 ans,
- ✓ ABC/3TC+LPV/r pour les enfants de moins de 6 ans.
- 3. Prise en charge selon les niveaux de soins
- > Au niveau communautaire.

#### Les victimes de viol ont besoin :

- √ d'être crues, écoutées avec bienveillance
- √ d'être protégées, mise hors de danger
- √ d'être comprises, de ne pas être jugées,
- √ d'être reconnues comme victime, et que les auteurs soient dénoncés et punis
- ✓ d'être soutenues, aidées, informées sur toutes les démarches à faire, sur la loi, sur tous ses droits,
- √ d'être accompagnée et revalorisée.
- Au niveau CS :
- -Prendre en charge la victime (soins locaux si blessures, prise en charge psychologique,
- prévenir les IST,
- -donner la contraception d'urgence si risque de grossesse)
- -encourager les victimes à porter plaintes et transférer l'hôpital pour l'établissement d'un certificat de constat des violences par un médecin.

# > Au niveau de l'HD, HR, HN :

En plus de ce qui est fait au CDS,

- -établir un certificat médical de constat de violence
- -dépister les IST
- -encourager les victimes à porter plaintes

Un dépistage pour le VIH et les hépatites est proposé lors de la première consultation: selon les résultats, il sera nécessaire d'adapter le traitement ou de les refaire 3 mois après en raison des délais d'incubation des IST.